

WIKI n°5 : La gouvernance du système mondial et les difficultés conceptuelles

La notion de gouvernance revêt des sens multiples. Initialement, la bonne gouvernance cherchait à appliquer le vocabulaire de l'entreprise à des collectivités sociales plus larges, d'abord les nations, puis le monde dans son ensemble.

Par la suite, l'accent a été mis sur un besoin essentiel : coordonner les activités et les initiatives des acteurs publics et privés pour assurer un équilibre global de la planète. Cela met en lumière qu'il n'est pas possible d'atteindre une stabilité du système international sans que les acteurs étatiques et les acteurs internationaux extra-étatiques synchronisent leurs efforts et harmonisent leurs stratégies. En ce sens, la gouvernance mondiale apparaît comme une aspiration, une orientation ou un chantier, plutôt qu'une réalité institutionnelle¹.

Ainsi, l'hypothèse de la gouvernance part du principe d'intégrer une pluralité d'acteurs, qui reflètent la diversité des intérêts et des identités, tout en favorisant la décentralisation des processus décisionnels, dépassant ainsi l'idée d'une direction unique, voire d'un directoire mondial, dominé par les grandes puissances. Cette notion prône dans ce cadre la nécessité du dialogue et du compromis entre des entités ayant non seulement des intérêts différents, mais aussi des identités distinctes².

Les fondements de la gouvernance mondiale contemporaine ont été établis dès 1944-1945, par la Charte de San Francisco, donnant naissance à l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Accords de Bretton Woods qui ont permis la création de la Banque internationale de reconstruction et de développement et du Fonds monétaire international, ouvrant la voie à la mise en place d'autres institutions, telles que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et l'Organisation mondiale du commerce, tout en transformant des institutions plus anciennes. Cet "Ordre Mondial", souvent considéré comme néocolonial et impérial, continue de prévaloir largement à ce jour.

En 1948, suite à des négociations acharnées entre les membres des blocs occidental et soviétique, un compromis a été atteint, intégrant les droits civils et politiques, qui tenaient à cœur aux premiers ainsi que les droits économiques, sociaux et culturels, priorité des seconds. C'est ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'Homme a vu le jour, les droits et les libertés étant des éléments essentiels à une bonne gouvernance.

Des précisions et développements seront apportés à ce sujet en 1966, par la soumission du Pacte international des droits civils et politiques et du Pacte des droits économiques, sociaux et culturels à l'adhésion des Etats. Le Maroc a ratifié ces deux pactes en 1979.

¹ Badie, Bertrand. (2017). *La gouvernance mondiale face aux grands enjeux : terrorisme, prolifération*. Paris. Editions du Seuil.

² Idem.

D'autres instruments internationaux relatifs à des droits spécifiques (les enfants, les femmes, les personnes à besoins spéciaux, ...) ont suivi, constituant un vaste chantier pour approcher l'idéal de la bonne gouvernance mondiale. Des progrès ont été réalisés, grâce à la coopération, la collaboration et à la participation, à divers niveaux ou phases du processus selon les moyens humains et financiers disponibles, ...

Il n'en demeure pas moins que de nombreux acteurs tant au sein de la société que sur la scène internationale (Etats, entreprises, partis politiques, syndicats, médias, ONG, ...) cherchent à instaurer une bonne gouvernance et œuvrent dans cette direction, en se concentrant d'abord sur les fondements conceptuels. La réalité demeure néanmoins empreinte d'ambivalence.

Dans cet ordre mondial, se manifestent des directoires, à l'instar des membres permanents du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, qui bien que parfois divisés, bénéficient du droit de veto accordé par la Charte des Nations Unies. Leur influence provient également de leur puissance économique et financière, qui leur permet de contribuer au budget de l'organisation internationale et de ses institutions spécialisées à un niveau bien supérieur à celui des autres membres.

Cela leur confère la capacité d'exercer des pressions collectives, se traduisant par exemple par des sanctions économiques à l'encontre des Etats, ou individuelles sous forme, à titre d'illustration, de politiques américaines basées sur l'incitation et la dissuasion et sur l'extraterritorialité du droit américain ainsi que de politiques européennes, notamment, française de la conditionnalité de "l'aide" au respect des "droits humains" par les pays "bénéficiaires".

Cependant, tout comme la gouvernance nationale, la gouvernance mondiale est confrontée à des obstacles, notamment, la volonté excessive de pouvoir, la domination, l'hégémonie, les conflits d'intérêts ainsi que les affrontements d'idéologies et d'idées religieuses et éthiques, exacerbés par la mondialisation.

Les experts ne s'accordent pas sur le moment d'apparition de la mondialisation (ou globalisation), ni sur son concept. Certains font remonter le phénomène aux grandes découvertes européennes, tandis que d'autres le situent dans les années 1980, lorsque les Etats-Unis, sous la présidence de R. Reagan et le Royaume-Uni, sous M. Thatcher ont libéralisé l'économie par la déréglementation (*Reaganomics* et *Thatcherism*).

A cette époque, de nombreux Etats, sous l'impulsion de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, ont privatisé leurs entreprises publiques, souvent pour des raisons de mauvaise gestion ou pour rembourser leur dette extérieure.

Dans ce contexte de mondialisation dérégulée des années 1980, où le capitalisme extra-libéral s'est imposé comme une menace à la démocratie, l'idéal était que la bonne gouvernance mondiale naisse d'une triple nécessité : l'engagement d'une action collective pour faire face aux défis communs, l'élaboration d'une vision commune pour fixer un cap partagé et la mise en place de mécanismes de coordination au niveau mondial. Ces éléments, inscrits dans la Charte onusienne, visent à maintenir la paix, la sécurité et à favoriser le développement.

Ainsi, lors du Sommet du Millénaire en 2000, huit Objectifs du Millénaire pour le Développement ont été définis dans un plan approuvé par l'ensemble des pays du monde et par les grandes institutions mondiales de développement. Bien que ces objectifs n'aient pas été atteints, ils ont été transformés en 2015 en dix-sept Objectifs de Développement Durable dans le cadre de l'Agenda 2030, plus ambitieux et interconnectés pour ne laisser personne de côté. L'idéal est devenu que l'humain doit être placé au centre de tous les programmes pour améliorer la vie des hommes, des femmes et des enfants à travers le monde.